

## ***IGE+XAO***

*Société Anonyme au capital de 6 752 900 euros*

*Siège social : Immeuble « Le Pythagore »*

*25-27 boulevard Victor Hugo*

*31773 COLOMIERS*

*338 514 987 RCS Toulouse*

# **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE**

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président de votre Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société.

Le Président s'est appuyé pour ce faire sur les travaux préparatoires et les diligences conduites par le responsable financier et dont ce dernier lui a rendu compte.

Afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière produite, un processus de renforcement et d'amélioration continue du contrôle interne est mis en œuvre au sein du Groupe IGE+XAO.

---

## **PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

IGE+XAO s'est attaché à mettre en œuvre des procédures visant l'application des principes et recommandations de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées énoncés dans le rapport Viennot de juillet 1995 et de juillet 1999 et le rapport Bouton de septembre 2002.

Les mesures prises qui se rapportent en particulier, mais non exclusivement :

- ✓ à la responsabilité et à l'indépendance des administrateurs,
- ✓ aux règles de communication de l'information,
- ✓ et au respect des droits des actionnaires,

sont détaillées dans le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 12 juillet 2004.

Au cours de cette même séance, le Conseil d'administration a décidé de faire le point une fois par an sur son fonctionnement (article 4 du règlement intérieur).

IGE+XAO est une société anonyme de type classique gérée par un conseil d'administration et dont les actions sont inscrites aux négociations sur l'Eurolist d'Euronext Paris (Compartiment C) depuis 1997.

La Direction Générale de la Société est exercée par le Président du Conseil d'administration, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général, assisté de son Directeur général délégué.

### **1 Composition du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration de la Société est composé des 4 membres suivants nommés par l'Assemblée générale pour une durée de 6 ans :

- ✓ M. Alain Di Crescenzo           Président Directeur Général et Directeur Général
- ✓ M. Charles Baudron            Directeur Général Délégué
- ✓ M. Jean Baudron                Administrateur
- ✓ M. Pierre Revel-Mouroz        Administrateur

Le tableau de synthèse sur les nominations ainsi qu'une présentation plus détaillée des mandataires sociaux et des dirigeants figurent dans le rapport de gestion et dans le document de référence.

La liste des fonctions exercées par les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés figure dans le rapport de gestion.

La Société a retenu la définition du rapport Bouton concernant la notion d'administrateur indépendant : administrateur non salarié ou mandataire social de la Société, administrateur sans lien familial proche avec un mandataire social,

administrateur exerçant son mandat depuis moins de 12 ans dans la Société, administrateur n'ayant pas exercé en qualité de commissaires aux comptes ou experts pour la Société depuis au moins 5 ans. M. Pierre Revel-Mouroz répond à cette définition.

## 2 Fréquence des réunions

le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au minimum une fois tous les deux mois selon un calendrier prévisionnel pré-établi sur l'exercice et modifiable.

Durant l'exercice 2005/2006, le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois sur convocation et sous la présidence du Président-Directeur Général à l'effet de délibérer sur les questions suivantes :

SEANCES	OBJET
2/09/05	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Arrêté du chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2004/2005,</li> <li>▪ Prorogation du délai d'utilisation de l'avance en compte-courant consentie à la filiale IGE+XAO Balkan.</li> </ul>
21/10/05	examen et arrêt des comptes et du bilan de l'exercice social ainsi que des comptes consolidés clos le 31 juillet 2005,
25/11/05	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ approbation des grandes orientations du Groupe et adoption du plan stratégique pour l'exercice 2005/2006,</li> <li>▪ autorisation à l'effet d'ouvrir une filiale aux Etats-Unis,</li> <li>▪ arrêté du chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre 2005/2006.</li> </ul>
14/12/05	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ examen du projet de fusion par absorption par la société IGE+XAO de la société Financelec,</li> <li>▪ examen du projet de fusion par absorption par la société IGE+XAO de la société Caouec Investissements,</li> <li>▪ proposition de mise en harmonie des statuts,</li> <li>▪ précision à apporter quant à l'adresse d'IGE+XAO,</li> <li>▪ convocation de l'assemblée générale des actionnaires.</li> </ul>
13/01/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ rappel des décisions prises lors du conseil d'administration du 14 décembre 2005 modification de la date de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et établissement des documents à lui soumettre.</li> </ul>
17/02/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ autorisation à l'effet d'octroyer des avances en compte courant à la filiale polonaise en vue de rénover l'outil de production,</li> <li>▪ autorisation à l'effet de créer deux filiales avec des sociétés tiers,</li> <li>▪ mise à jour et harmonisation du statut social des dirigeants du Groupe du fait de la fusion envisagée,</li> <li>▪ établissement des listes d'initiés externes et internes et formalisation des nouvelles obligations juridiques,</li> <li>▪ fixation de la rémunération de M. Di Crescenzo</li> <li>▪ constatation du nombre d'actions propres détenues par la société à la date du 15 février 2006. Arrêté du montant devant être porté au poste « Report à nouveau ».</li> </ul>
24/04/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ arrêté du compte de résultat consolidé du premier semestre de l'exercice 2005/2006,</li> <li>▪ affectation des actions propres issues des opérations de fusion absorption des</li> </ul>

	sociétés Financelec et Caouec Investissements.
09/06/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ arrêté du chiffre d'affaires consolidé au 30 avril 2006,</li> <li>▪ examen du projet d'acquisition d'un distributeur à l'étranger,</li> <li>▪ autorisation à l'effet de mettre en place un programme de rachat par la société de ses propres actions dans le cadre des articles L 225-229 et suivants du Code de Commerce,</li> <li>▪ examen de l'introduction d'obligations à bons de souscription d'actions remboursables ou autres valeurs mobilières composées,</li> <li>▪ fixation de la date et de l'ordre du jour de l'assemblée générale mixte.</li> </ul>
28/07/06	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ conclusions sur le mode de fonctionnement du conseil d'administration</li> <li>▪ refacturation des frais d'audit par la filiale IGE+XAO UK</li> <li>▪ point sur la situation des filiales,</li> <li>▪ méthode de consolidation de la filiale IGE+XAO Danemark en normes IFRS et paiement du solde du rachat des 49% de parts de CAE DEvelopment</li> <li>▪ avance en compte courant au profit de IGE+XAO Inc. USA</li> <li>▪ nomination de M. Di Crescenzo en qualité de représentant permanent d'IGE+XAO dans la nouvelle société à créer conjointement avec Sogéclair.</li> <li>▪ compte rendu du Comité de rémunération sur l'exercice,</li> <li>▪ attribution d'une prime exceptionnelle de bilan au Président du Conseil d'Administration,</li> <li>▪ point sur les opérations de croissance interne.</li> </ul>

Les représentants du Comité d'entreprise sont convoqués à chacune des réunions du Conseil d'administration. Conformément à l'article L.225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil d'administration qui examinent et arrêtent les comptes semestriels et annuels.

En général, tous les administrateurs assistent ou sont représentés aux séances du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration sont destinataires de différents supports d'information :

Le conseil d'administration arrête les comptes individuels d'IGE+XAO et les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sur une base semestrielle au 31 janvier et au 31 juillet de chaque année. Ses membres ont la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes. Ils examinent également les risques liés à l'activité de la Société, ses engagements hors bilan et autres informations financières que le Conseil soumet ensuite à l'assemblée générale des actionnaires.

### **3 Tenue des réunions**

Les réunions ont lieu au siège social de la Société.

### **4 Rémunération**

Il n'y a pas eu d'attribution de jeton de présence au cours de l'exercice 2005/06.

## **5 Missions et fonctionnement des Comités du Conseil d'administration**

A ce jour, le Conseil d'administration a mis en place un Comité de rémunérations dont les missions et le mode de fonctionnement sont présentés dans les articles 6 et 7 du règlement intérieur.

Il est présidé par Monsieur Pierre Revel-Mouroz, administrateur indépendant, qui peut se faire assister par tout ou partie des membres du Conseil et, tant que de besoin, par toute personne de son choix.

Le Comité de rémunération est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2004.

Sa première mission a porté sur une analyse des rémunérations des dirigeants de sociétés comparables à IGE+XAO. Son rapport a été remis au Président du Conseil d'administration et discuté lors de la séance du 28 juillet 2006. Les principales propositions du rapport sont les suivantes :

- la rémunération du Président est inférieure à la rémunération des Présidents des sociétés cotées comparables. Par ailleurs, le Groupe IGE+XAO a connu un développement significatif depuis la nomination de son Président qui s'est notamment traduit par une forte croissance du cours de bourse mais qui n'a pas eu de répercussion dans la rémunération du Président. En conséquence, le comité a proposé un ajustement de 9,9% à la hausse du salaire brute du Président.
- Le comité de rémunération a estimé que les salaires bruts des autres dirigeants étaient cohérents.
- Le comité de rémunération a proposé de maintenir le niveau de primes à hauteur de celles pratiquées ces dernières années sous réserve de la réalisation des objectifs personnels et Groupe.

Le Président du Conseil d'administration a pris bonne note de la recommandation du Comité de rémunération; néanmoins, il a souhaité que l'augmentation annuelle de son salaire brut fixe soit limitée à 4% pour cette période.

Le Conseil d'administration a confié au Comité de rémunération une nouvelle mission portant sur la détermination des critères objectifs servant de base à la rémunération variable des dirigeants.

En 2007, la mission principale du Comité de rémunération portera sur les critères de détermination de la partie variable de la rémunération des dirigeants.

---

# **POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL**

---

## **1 Limitations aux pouvoirs par les statuts**

Les statuts ne limitent pas les pouvoirs du Président. Ce dernier est toujours rééligible sous réserve de la limite d'âge fixée à 75 ans.

## **2 Limitations aux pouvoirs par le règlement intérieur**

Le Conseil d'administration se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies chaque année par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Président et adopté par le Conseil d'administration.

Le Président est chargé de mettre en œuvre les orientations du plan stratégique.

Le Président doit obtenir l'autorisation du Conseil d'administration pour engager la Société dans le cadre d'investissements ou de désinvestissements d'un montant supérieur à 2 000 000 d'euros par opération.

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'administration tout problème ou, plus généralement, tout fait mettant en cause la mise en œuvre d'une orientation du plan stratégique.

---

## **Procédures de contrôle interne et objectif du rapport**

---

### **1 Définition du contrôle interne**

Le système et les procédures de contrôle interne en vigueur ont pour objet de :

- ✓ veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations et les comportements des personnes respectent les lois et règlements applicables ainsi que les orientations données par les organes sociaux et les valeurs, normes et règles internes au Groupe.
- ✓ vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation du Groupe.
- ✓ prévenir et maîtriser les risques d'erreur ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers, sans pouvoir toutefois constituer une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant pas fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## **2 Organisation**

### **Direction et encadrement**

Le Comité de direction est composé du Président du Groupe (aspects «Business» soit les divisions Commerce, Administration et Finance), du Directeur «R&D» et du Directeur «Solutions» (développements spécifiques et intégrations auprès des grands comptes). Il se réunit régulièrement au siège ou en tout autre lieu, en présence, si besoin est et selon les sujets, de responsables Groupe pour :

- ✓ mettre en œuvre la stratégie approuvée par le Conseil d'administration,
- ✓ définir les actions et prendre les décisions permettant d'atteindre les objectifs,
- ✓ s'assurer de l'application et du respect des lois et règles internes.

Ces réunions sont organisées au moins une fois par mois.

Le Comité de direction organise également une fois par an en début d'exercice une réunion plénière au cours de laquelle :

- ✓ la stratégie du Groupe, approuvée par le Conseil d'administration, est présentée ;
- ✓ les objectifs et missions sont déclinés de façon opérationnelle au sein de chaque division ;
- ✓ les organigrammes fonctionnels et hiérarchiques sont arrêtés ;
- ✓ les objectifs individuels des responsables du Groupe sont définis.

Le Président anime une réunion mensuelle d'information selon un calendrier arrêté pour l'exercice - soumis toutefois aux aléas de l'activité - qui rassemble physiquement ou par téléphone, les acteurs clés du Groupe et dont l'objectif est d'informer ces derniers sur les évolutions stratégiques d'IGE+XAO. Le Comité de direction a décidé qu'il n'y aurait pas de compte-rendu formalisé à l'issue de ces réunions d'information pour des raisons de confidentialité des sujets abordés.

Deux à trois fois par an, la Direction Business organise une réunion selon un ordre du jour préalablement arrêté. Elle rassemble le Président du Groupe, les présidents des sociétés filiales, leurs responsables des ventes SMB et les responsables supports du Groupe (Corporate) ; elle a pour objectif de faire le point sur les objectifs définis lors de la réunion plénière ainsi que de traiter de sujets particuliers (projets importants, évolutions des marchés, ressources humaines, finances,...) présentés par la Direction ou les membres participants. Ces réunions font l'objet de comptes rendus écrits et de plans d'actions.

De plus, tous les 45 jours environ, la direction Business anime une réunion en présence de tous les responsables corporates au cours de laquelle chaque président de filiale est joint par téléphone. L'objectif de cette réunion est de faire le point sur le suivi opérationnel de chacune des sociétés du Groupe. Ces réunions ne font pas l'objet de comptes rendus écrits en dehors de plans d'actions.

Enfin, des réunions de suivi sont mises en place mensuellement au sein de chaque pays.

### **Information comptable, financière et de gestion**

IGE+XAO dispose d'un responsable financier Corporate qui rend compte directement au Président Directeur Général. A ce titre, il :

- ✓ fixe les calendriers des arrêtés de comptes semestriels et annuels et de chiffre d'affaires mensuels et établit les reportings Groupe correspondants ;
- ✓ supervise au sein du Groupe les services comptables et les comptables extérieurs au Groupe en charge du suivi des comptabilités dans nombre de filiales étrangères ;
- ✓ est en charge de l'établissement de la consolidation des comptes du Groupe ;
- ✓ assure la liaison avec les Commissaires aux comptes du Groupe, des filiales et les autres experts indépendants ;
- ✓ prépare les communications financières à destination du Marché ;
- ✓ veille à l'application des lois, des règles et des procédures internes en vigueur et propose toute amélioration souhaitable ;
- ✓ participe à la mise en place des règles et procédures du Groupe, des modes de gestion de trésorerie, des financements, emprunts, garanties ou cautions ;
- ✓ participe aux études concernant l'évolution des principes et règles comptables, l'évolution du périmètre juridique du Groupe et son organisation,
- ✓ supervise l'établissement des budgets des Sociétés du Groupe.

L'organisation comptable française comporte une équipe composée de 7 personnes dirigée par un chef comptable. L'organisation de ce service est fondée sur la séparation des fonctions :

- ✓ le chef comptable est en charge des synthèses comptables et de la production des comptes, de la préparation des opérations de clôture trimestrielles, semestrielles et annuelles, de la déclaration des résultats et de la fiscalité afférente, de la supervision des saisies comptables, des paiements clients et fournisseurs ainsi que des reportings périodiques de trésorerie et de chiffre d'affaires ;
- ✓ un comptable est responsable du cycle achats / fournisseurs ainsi que du suivi de la procédure d'autorisation des achats ; il est secondé dans ses tâches par un comptable chargé de la saisie comptable des achats et des frais de déplacement ;
- ✓ la trésorerie est suivie au niveau de la comptabilité par une personne qui complète également le reporting de gestion afférent ;
- ✓ un comptable est responsable du cycle ventes / clients, du suivi des clients douteux et de l'élaboration des reportings mensuels de chiffre d'affaires ;
- ✓ deux personnes sont en charge de la relance clients et du reporting y afférent.

Les aspects sociaux et leur préparation en vue de leur comptabilisation relèvent des Ressources Humaines.

### **Contrôle de gestion et Budgets**

Depuis le mois d'avril 2005, un contrôleur de gestion a rejoint IGE+XAO ; il est principalement en charge, sous la supervision du responsable financier Corporate, du suivi des

budgets des entités du Groupe mais également du suivi transversal des projets en support au département Solutions.

Les budgets ainsi définis sont validés par la Direction. Ils permettent une analyse permanente comparant les chiffres réels mensuels et cumulés par rapport au budget et à l'année précédente et la mise en place d'actions correctives pour coller au mieux aux objectifs et à l'évolution de l'activité. Des tableaux de bord mensuels sont instaurés à destination de la Direction financière.

### **3 Procédures et directives**

#### **Rédaction des procédures et des directives**

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe IGE+XAO sont établis depuis le 1<sup>er</sup> août 2005 suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (« IFRS ») applicables à compter des exercices ouverts après le premier janvier 2005, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les principes comptables sont régulièrement actualisés.

#### **Contrôles de l'information comptable et financière**

Les opérations quotidiennes de contrôle interne sont assurées par le responsable financier Corporate avec l'assistance du contrôleur de gestion tant dans le domaine du traitement de l'information comptable et financière que du contrôle de celui-ci :

- ✓ contrôles des états financiers : des instructions de reporting financier comprenant un rappel des principes comptables, le calendrier de transmission des informations, la matrice du reporting financier (comprenant le bilan, le compte de résultat, des tableaux de flux et des données qualitatives), le modèle d'accusé de réception des instructions sont communiqués tous les ans aux filiales.
- ✓ Chaque trimestre, les responsables des filiales ou leurs comptables externes adressent au responsable financier Corporate par voie électronique et par courrier leurs reportings financiers selon le calendrier pré-défini ci-avant. Ces informations financières, la bonne application des procédures d'arrêté, les retraitements et la réconciliation des comptes intra-groupe sont contrôlés de façon exhaustive puis sont utilisés pour les besoins de la consolidation et pour valider les données de gestion (suivi du chiffre d'affaires, suivi des budgets notamment – cf ci-après).
- ✓ Les cabinets comptables des filiales de très petite taille transmettent directement et mensuellement au responsable financier Corporate, après validation par les Responsables de filiale, les documents comptables extraits de leur système.
- ✓ Contrôle des reportings mensuels: le contrôleur de gestion effectue des contrôles de cohérence par rapport aux données budgétaires et à celles de l'exercice passé. Les écarts et évolutions sont analysés. Il contrôle également la base de chiffre d'affaires complétée au fil de l'eau par toutes les sociétés du Groupe.

## **Diligences conduites sur l'exercice**

Au cours de l'exercice 2005/2006, les diligences conduites tant en termes d'organisation, de contrôle que d'audit interne ont porté principalement sur :

- ✓ la mise en place des nouvelles normes IFRS et des adaptations qui en découlent en termes d'organisation ;
- ✓ la simplification de l'organigramme fonctionnel du Groupe en France avec la fusion absorption par la société cotée de ses deux sociétés détentrices ;
- ✓ la mise en place opérationnelle du suivi centralisé de la facturation Clients de toutes les entités du Groupe en relation avec le département informatique ; la fiabilité des données issues de ce système ainsi que des contrôles de cohérence qu'il contient a été analysée par les auditeurs externes. Ce projet a été conduit par le Corporate Manager Finance avec le soutien du département informatique.
- ✓ la mise en place en France d'un système centralisé d'autorisation de missions et de validation électronique des frais de mission. Ce projet a été conduit par le contrôleur de gestion en collaboration étroite avec le service comptable français et le département informatique.
- ✓ le lancement d'une mission sur le système d'information interne.

Les perspectives d'évaluation du contrôle interne s'apprécieront en termes de délais et de qualité de l'information. Les paramètres plus précis restent à définir.

## **Relations avec les commissaires aux comptes**

Conformément à la loi, ils ont libre accès aux documents et aux salariés du Groupe pour réaliser leur mission. Ils sont conviés à des réunions de préparation de mission ainsi qu'à des réunions points en cours d'arrêté pour discuter notamment des principaux points d'audit et des options d'arrêté.

Les Commissaires aux comptes sont régulièrement invités aux réunions du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels et annuels ou traitant de sujets à caractère comptable ou financier.

## **4 Gestion des risques spécifiques**

Les risques sont détaillés dans le document de référence d'IGE+XAO. Les moyens de contrôle visant à limiter les risques les plus spécifiques à l'activité d'IGE+XAO sont les suivants :

- Risques liés à l'activité

IGE+XAO conduit une politique de veille afin d'adapter son organisation au mieux des évolutions de son métier et de son marché et reste en permanence à l'écoute de ses clients et prospects et de leurs attentes.

- Dépendance à l'égard du personnel clé

Il n'existe aucune garantie que la Société parviendra à fidéliser sur le long terme ses principaux dirigeants ou collaborateurs importants pour la poursuite de son exploitation. Toutefois, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre (politique salariale ciblée, plan d'options de rachat d'actions,...) afin de conserver au sein du Groupe les personnels clés et à haut niveau. La politique de gestion de carrière est en cours de généralisation au sein du Groupe.

- Risques lié au traitement de l'information

Afin de limiter le risque lié aux obligations des dirigeants et des personnes qui leur sont proches eu égard à l'information dont elles ont connaissance et aux titres de la Société, IGE+XAO a mis en place et diffusé aux personnes concernées, et en priorité aux dirigeants, une procédure d'information.

- Risques juridiques

IGE+XAO se protège des principaux risques de nature juridique en souscrivant des polices d'assurance couvrant ces risques. Les primes relatives aux contrats d'assurance ne représentent pas des montants significatifs sur l'exercice. Ces contrats sont recensés dans le document de référence.

Par ailleurs, IGE+XAO s'entoure, le cas échéant, des conseils d'avocats afin de sécuriser les transactions ou tout autre acte de la vie du Groupe.

- Risques liés à l'élaboration des comptes consolidés

La fiabilité des procédures de production des comptes consolidés d'IGE+XAO est assurée par :

- ✓ le processus de consolidation géré par le responsable financier corporate (cf procédures ci-avant) ;
- ✓ les comptabilités des filiales sont gérés par des professionnels de la comptabilité indépendants ;
- ✓ la consolidation est réalisée en interne grâce à un logiciel dédié ;
- ✓ les états financiers et la consolidation des comptes font l'objet d'un audit complet au 31 juillet et d'une revue limitée au 31 janvier.

## **5 Objectif à court et moyen terme**

En 2006/2007, le Groupe poursuivra sa démarche d'adaptation continue de ses procédures de contrôle interne. Il portera notamment ses efforts sur :

- ✓ la poursuite de la simplification de l'organigramme fonctionnel du Groupe en France ;
- ✓ la poursuite de la mission ouverte sur le système d'information interne ;
- ✓ le raccourcissement des délais de production des informations financières dans le Groupe ;
- ✓ la poursuite de la formalisation des procédures internes.

Colomiers, le 28 juillet 2006,

Le Président